



Communiqué de presse

Saint-Viance, le 4 janvier 2021 à 18h

Transfert du contrat de liquidité de TSAF vers MIDCAP (Groupe TP ICAP)

Le 31 décembre 2020 au soir, UV GERMI et la société de Bourse TSAF - Tradition Securities And Futures ont mis fin à leur contrat de liquidité.

A cette date, les moyens qui figuraient au compte de liquidité étaient :

Nombre d'actions : 5 800

Solde en espèces du compte de liquidité : 151 780,35 €.

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 30 juin 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

Nombre d'actions : 5 600

Solde en espèces du compte de liquidité : 151 814,11 €.

Mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité avec Midcap (Groupe TP ICAP)

A partir du 4 janvier 2021, UV GERMI confie à Midcap (Groupe TP ICAP) la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte Amafi. Ce contrat de liquidité a été conclu conformément à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 02 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise*.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

Nombre d'actions : 5 800 transférés du précédent contrat de liquidité

Solde en espèces du compte de liquidité : 151 780,35 € transférés du précédent contrat de liquidité.

** Les situations ou conditions conduisant à la suspension ou à la cessation du contrat de liquidité, mentionnées dans le contrat de liquidité, sont les suivantes :*

Suspension du contrat : dans les conditions visées à l'article 5 de la décision AMF susvisée.

Résiliation du contrat : à l'issue des 6 premiers mois de la première année, le contrat est résiliable à tout moment par l'émetteur, avec un préavis de 15 jours dans les conditions de clôture du compte de liquidité prévues au contrat de liquidité.

Par l'animateur, avec un préavis de 15 jours : le contrat est de plein droit résilié lorsque les parties ne peuvent, dans la situation prévue à l'article 3.4 (équilibre du compte de liquidité), se mettre d'accord sur les suites à donner au contrat.

Par l'animateur lorsque le contrat de Liquidity Provider qui lie l'Animateur à Euronext Paris est résilié.

A propos d'UV GERMI® :

UV GERMI® (Euronext Growth : ALUVI, ISIN : FR0011898584) est une société spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'appareils utilisant des solutions de haute technologie autour de rayons ultraviolets (UV) à des fins de dépollution, de désinfection et de décontamination de l'eau, de l'air et des surfaces.

Pour plus d'informations : www.uvgermi.fr

Contacts :



Relations investisseurs

Corinne Chansiaud
+33 (0)5 55 88 18 88
contact@uvgermi.fr



Communication financière

J. Gacoin / V. Boivin
+33 (0)1 75 77 54 65
uvgermi@aelium.fr